Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 2 Châabane 1447
21 Janvier 2026

N° 9

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **148**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **149**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **150**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **154**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **155**
Avis aux créanciers **157**
Convocations
Sociétés anonymes **159**
Actes Administratifs
Avis au public **159**
Divers
Avis au public **159**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire Locale

Nom de la société à constituer : Société communautaire locale : Wad Mliz Atabiaa Services : Agricoles

Type de société : Locale

Capital de la société ouvert à la souscription : 5000 MD via la contribution des adhérents

Durée estimé de la société : 99 ans

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement : 10 parts d'une valeur totale de 5 000 MD

Valeur nominale d'une part à émettre: 500 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales.

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : Agence BNA Jendouba

Période d'ouverture de la souscription : du 01 Février 2026 au 30 Mars 2026

Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège social de la société.

Les Fondateurs :

1. Elfateh ben Essahbi Marzoughi : CIN 02378248 ; téléphone 97 240 958

2. Nadhir ben Fethi Harzoughi : CIN 07963795 ; téléphone 25 629 170

3. Henda bent Elhatab Elhicheri : CIN 04781544 ; téléphone 24 332 949

Les personnes souhaitant participer à la création de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2026400208SODB1

Constitution d'une société communautaire Locale

Nom de la société à constituer : Société communautaire locale : Zahret Chamel Elgharbi

Services : Agricoles

Type de société : Locale

Capital de la société ouvert à la souscription : 5 000 MD via la contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement : 10 parts d'une valeur totale de 5 000 MD

Valeur nominale d'une part à émettre 500 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société

Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : Agence BTS Jendouba

Période d'ouverture de la souscription : du 01 Février 2026 au 30 Mars 2026

Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège social de la société.

Les Fondateurs :

1. Elhessine ben Elazear Ferssi : CIN 07857789; téléphone 29 505 331

2. Besma bent Mohamed Tabouy : CIN 07963795; téléphone 23 585 748.

Les personnes souhaitant participer à la création de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2026400209SODB1

Constitution d'une société communautaire Locale

Nom de la société à constituer : Société communautaire locale : Khayret Tabarka

Services : Agricoles

Type de société : locale

Capital de la société ouvert à la souscription : 5000 MD via la contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement : 10 parts d'une valeur totale de 5 000 MD

Valeur nominale d'une part à émettre : 500 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société

Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds de la souscription : Agence BNA Tabarka

Période d'ouverture de la souscription : du 1 Février 2026 au 31 Mars 2026

Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège social de la société.

Les Fondateurs :

1. Kamal ben Sassi Riyahi : CIN 02577310 téléphone 92 031 398

2. Bilel ben Elhedi Mlaouhi : CIN 07932654 téléphone 54 054 701.

Les personnes souhaitant participer à la création de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2026400210SODB1

Constitution d'une société communautaire Locale

Nom de la société à constituer : Société communautaire locale : Dorret Majrda

Services : Agricoles

Type de société : locale

Capital de la société ouvert à la souscription: 5 000 MD via la contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement :

10 parts d'une valeur totale de 5 000 MD

Valeur nominale d'une part à émettre : 500 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société

Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : Agence BNA Testour

Période d'ouverture de la souscription : du 01 Février 2026 au 30 Mai 2026 Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège social de la société.

Les Fondateurs :

1. Bessem ben Habib Elmzoughi : CIN 14268325 ; téléphone 92 571 570

2. Hatem ben Abdellah Elwcheteti : CIN 02328746 ; téléphone 94 133 086

3. Hayet bent Mohamed Salah Elmzoughi CIN 02328746 ; téléphone 58 627 073.

Les personnes souhaitant participer à la constitution de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2026400211SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Tunisie Profilés Aluminium TPR

S.A au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines- ZI Sidi Rezig 2033 Mégrine

Dénomination : Tunisie Profilés Aluminium - TPR

Forme juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 0002660R

CNSS : 055563-79

Objet social : la transformation industrielle et la fabrication de tous genres d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits et toutes prestations ou opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'objet social.

Avis aux Actionnaires :

Le Conseil d'administration de Tunisie Profilés Aluminium TPR, lors de sa réunion du 5 Janvier 2026 a décidé ce qui suit :

La Nomination de Monsieur Karim BAYAHI en qualité de Directeur Général de la société TPR pour la durée de 3 ans à compter du 16/01/2026, il lui confère les pouvoirs les plus étendus pour diriger la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR» qui lui sont attribués par la loi et les statuts, ainsi que tous les pouvoirs pour contracter des crédits bancaires

et conférer des garanties tant mobilières, financières et commerciales dans le cadre de l'objet social.

Dépôt : Procès-verbal de Conseil D'administration du 5 Janvier 2026, enregistré à la

Recette des Finances de Mégrine le 9/01/2026 sous le n°267002285 Quittance n°M004660, un exemplaire a été déposé auprès du Registre National Des Entreprises le 16/01/2026 sous le n° 20265689.

2026R00137SANB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MARWA D'EXPLOITATION ET TRAITEMENT DES MINERAUX INTERNATIDNALE

Suite au procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire de la Société Marwa d'exploitation et traitement des minéraux international enregistré à la recette des finances cité Elmanar, le 13/01/2026 sous le n°26700038, quittance n°M001056 déposé en un exemplaire au registre national des entreprises le 13/01/2026 sous le n°2026P90244338 a décidé:

Nommer Aalaeddine SEBRI comme deuxième gérant pour une période de 3 ans du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2028 renouvelables il se voit octroyer tous les pouvoirs conférés au premier gérant par les statuts de la société, et chacun d'eux a le pouvoir de prendre des décisions et de signer indépendamment, sans avoir à consulter l'autre gérant.

2026S00061SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

STE SEP SARL

SOCIETE DES EQUIPEMENTS PETROLIERS

Société offshore Non Résidente

Société à Responsabilité limitée

SARL au capital de 100.000.00 €uro

Fabrication des Equipements Pétroliers

Siège social : Zone Manchy'a

Route de Chebedda 1135 Fouchana Ben Arous

MF : 1601973Z/A/M/000

Suivant procès-verbal en date du 20/11/2025 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 26/12/2025 quittance N°M122027 enregistrement N°25506118 dont un original a été déposé au Registre National des Entreprises RNE le 31/12/2025 quittance N°2025P23711122.

Il a été décidé et approuvé à l'unanimité :

- La constatation de l'inactivité de la société depuis 2021

- Désintéressement des associés de poursuivre l'activité de la société

- Impossibilité de relancer l'activité de la société

- Décision de la dissolution définitive de la société

- Désignation de Mr Fethi Naanaa liquidateur de la société

- Pouvoirs pour formalités.

2026R00141SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sidi Hessine Tunis le 22/12/2025 sous le N°25205518, quittance N°M134735 et précisée par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sidi Hessine Tunis le 6/01/2926 sous le n°26900044, quittance N°M002210 Mr Youssef ben el Killani ben Sgair El Manssouri titulaire de la CIN n°07154379 a vendu à M. Mohamed Ben Rabah Ben Tayeb Al-Ghanmi titulaire de la CIN n°04678604 la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité vente des vêtements d'occasion en gros situé au local commercial situé au 229 à la rue Al-Harairiya, troisième boutique après l'entrée principale.

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT entre les mains du l'acquéreur, M. Mohamed Ben Rabah Ben Tayeb Al-Ghanmi, soit au local commercial situé au 229 rue Al-Harairiya, troisième boutique après l'entrée principale, soit à son domicile au 29 rue Mustafa Al-Aqqad, Sidi Hessine, Tunis, cet avis a été publié au journal Echourouk du 13/01/2026.

2026R00135FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte authentique rédigé par les deux notaires au Bardo, Maître Hayet Ayed et son confrère, en date du 30 décembre 2025, enregistré à la recette des finances de Bardo le 6 janvier 2026, sous le reçu n°M001560, Ali ben Allala Talbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°00142907, a fait donation à son fils Houssem ben Ali Talbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08734916, de l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, consistant en un commerce de vente de vêtements de seconde main, exploité dans les deux locaux commerciaux situés :

- N°06, rue Bab Souika,

- N°15, rue El Mechnaqaa, Tunis.

Les oppositions, le cas échéant, doivent être formulées au nom du donataire à l'adresse suivante : Impasse El Fidaa, quartier Bouchoucha, Bardo.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk les 15 et 16 janvier 2026.

2026R00138FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente enregistré à la recette des finances de

la Goulette le 9/01/2026 reçu n°M3520 bon d'inscription n°26200222 Mme Khaizouran Ben Attia titulaire de la CIN n°14261190 situé au 95 Avenue Khaled Ibn Walid Laaouina, a vendu à Abdalah Zouabi CIN n°14264711 situé au Rond-point «tchitchou» Cité Chaker Mégrine tout le fonds de commerce à usage Para pharmacie, inscrit sous l'identifiant unique N°1681963Q, situé au 95 Avenue khaled Ibn Walid Laaouina.

Il est accepter les objections chez Abdallah Zouabi à son adresse indiquée ci-dessus et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée à Journal Assahaffa le 17/01/2026.

2026R00139FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Conformément à l'acte de donation rédigé le 25/12/2025 par Maître Chokri Ghweil, enregistré le 25/12/2025 sous le numéro 19/35 et au registre des actes sous le numéro 17/130.

Monsieur Al-Arousi Ben Saïd Ben Abdelrahman Bouaziz, résident au 05, rue Saqr Quraysh, quartier Bouktafa, Ain Meryem, Bizerte, titulaire de la carte d'identité n°03561863 en date du 02/09/2020, a fait donation à son fils Monsieur Alaa Eddine Ben Al-Arousi Ben Said Bouaziz, résident au 05, rue Saqr Quraysh, Quartier Bouktafa, Ain Meryem, Bizerte, titulaire de la carte d'identité n°08991960 en date du 23/03/2019, de deux fonds de commerce :

1- Le premier fonds de commerce est situé au 05, rue Taïeb Mhiri, Ariana Ville 2080, destiné à l'exercice de la vente de matériaux métalliques (kanakiri), conformément à un acte de régularisation de bénéfice pour le fonds de commerce, enregistré auprès de la régie financière d'Ariana le 10/07/1997, Vol AC22 Folio 11 Case 79.

2- Le second fonds de commerce est situé au 083, rue Habib Bourguiba, Bizerte Nord, Bizerte, destiné à la vente au détail de produits métalliques (kanakiri), de peinture et de verre, conformément à un acte de régularisation de bénéfice pour le fonds de commerce rédigé le 23/11/1998.

Les deux fonds de commerce précités sont inscrits au Registre national des entreprises le 25/12/2025.

Les appositions doivent se faire entre les mains de Mr Alaa Eddine Ben Al-Arousi Ben Saïd Bouaziz, dans un délai maximum de 20 Jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T sous peine de Forclusion à l'adresse suivante : 05, rue Saqr Quraysh, quartier Bouktafa, Ain Meryem, Bizerte.

Cette annonce a été publiée au Journal «le Temps» le 13-01-2026.

2026R00140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Korba le 27/11/2025 enregistrement n°25202797 quittance n°M075982, la Sté M N B de commerce SARL représentée par sa gérante Mme Badiaa Mehrez vend la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité de Commerce produits en fer, peinture et verre en détail situé à l'Av. Farhat Hached Korba à Mr. Wael Bichiou.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez Cabinet d'avocat Maître Sami Ben Salah sis 115 Av. Hedi Chaker Nabeul.

Cette annonce est publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 20/01/2026.

2026R00142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Raoued le 6/01/2026 quittance n°M002130 enregistrement n°26200060. Mme Lamia Bent Mohamed Ben El Hédi El Baradaii épouse de Soufiane Nouira demeurant au N°9 rue Korba Ariana, a vendu à Mme Jalila Ben Faraj demeurant au n°3, rue Allkhlas, Khaznadar Bardo la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour un jardin d'enfant et une crèche scolaire, son matricule fiscal 1168379R situé au 22 rue de Bahar Oumana, résidence Al Khalil El Nkhilat, Rouad, Ariana.

Les oppositions doivent être acceptées aux adresses des deux parties mentionnées ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 15 janvier 2026.

2026R00145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 18/11/2025 quittance n°717454 enregistrement n°25305067 Mme Aziza bent Mokhtar Jabri, agissant au nom de la propriétaire de l'entreprise, Mme Fatima bent Ali ben Abderahman Joini, a vendu à Mr. Ali ben Mohamed ben Ali Sayari la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour un café et une Pizzeria sis au RDC et au 1er étage, à gauche de l'entrée de l'immeuble situé au 31 bis rue Sadr Baal Lafayette, 1002 Tunis.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 4 décembre 2025.

2026R00146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un contrat rédigé par Maître Mabrouk Kerchaoui avocat à la cour et enregistré à la recette des finances la Marsa sous le n°157232 et enregistrement n°25208721 du

25/12/2025. La société trésor caché représentée par Mme Ibtissem Baltagi c i n n°00021753 a vendu au profit de la société unigraphic représentée par Mme Aziza Somai c i n n°07331490. Tout le fonds de commerce situé sur la route n°9 Tunis Marsa au niveau Sidi Daoud couvrant 65 m² avec toutes ses composantes matérielles et morales dont l'exploitation est pour tous commerce

Toute opposition doit être faite dans 20 jours au siège du fonds de commerce à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 10 janvier 2026.

2026R00147FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 16/12/2025, enregistré à la Recette des Finances Denden en date du 18/12/2025, quittance n°M091484 ; enregistrement n°25204563, Mr Mohamed Helmi MOUALHI a vendu à Mr Mohamed Ali MIMOUNI, la totalité du fonds de commerce destiné à tout genre de commerce (Magasin N°01) sis à 32 Rue ELQUDS - Denden, exploité pour le commerce de «Coiffure et vente de parfums et de cosmétiques». Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis au J.O.R.T. entre les mains de l'acquéreur Mr Mohamed Ali MIMOUNI, à son domicile sis au 32 Rue ELQUDS - Denden. Cette annonce a été publiée dans 2 journaux le 31/12/2025 «Asaabah» et «Le Temps».

2026R00150FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 14/01/2026, enregistré à la recette des finances Khaourizmi - Kairouan en date du 15/01/2026, quittance N°M005146 enregistrement n°26200242 Abderrazek Ben Mohamed Ben Salah Zribi a vendu à M. Mahmoud Ben Abdellaziz Ben Hedili MEJBRI - tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels représenté pour un (Café Nommé HORIA) situé à l'avenue Ali Zouaoui - Ghargabia - Kairouan.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le vendeur à l'adresse de fonds vendu.

Cet article est publié aux Journaux (Chourouk et le Quotidien) le 17/01/2026.

2026S00059FCCC2

Donation du fonds de commerce

Par un acte de donation daté le 26 décembre 2025 enregistré à Sfax le 30 décembre 2025 n°MO62439 par les deux notaires Chtourou Fatma et Ksibi Houda; Taoufik Zghal a donné à son épouse Ghada Chikh Rouhou CIN 08787238 tous les droits de nu propriété de la moitié du fonds de commerce d'un café type 1 ayant le code fiscal n°1377297E sis à la Route Saltnia km 4 Sabkhit Elhajjem rue Werdenin Sfax. Tout contestant devra s'adresser au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce qui est publiée dans deux journaux : Echourouk et le Quotidien datés en 16 janvier 2026.

2026X00074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances du Cabès, le 28/11/2023 (quittance n°M075542, enregistrement n°23210038), Mr Belgacem Toumi a vendu à Mr Mokhtar Belguith la totalité du fonds de commerce "café" sis au 299 cité Fadhel ben Achour Sidi Boulbaba Gabès, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur ayant adresse au 529 cité el ezdihar Gabès dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Achourouk et le Quotidien" le 20/1/2026.

2026X00077FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 18/12/2025, enregistré le 19/12/2025 à la recette des finances Gremda n° de quittance M108433, n° d'enregistrement 25203682, Abdelkader Chtourou cin n° 11044980, a vendu à Souha Azaiez, CIN n°11071641 un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'activité de vente de produit alimentaire en détail dans le local situé à la Route Lafrane km 1 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains du vendeur à son adresse Route Teniour avenue El Manara Chihia Sfax.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 16/01/2026.

2026X00079FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître KHEZAM Jalila avocate à la cours de cassation, enregistré à la Recette des finances avenue Habib Thameur le 07/01/2026 sous n°26200052 quittance n°M000824.

Monsieur Souhir ELJELJELI titulaire de la carte d'identité nationale n°00664184 du 22/02/1994 a vendu à Monsieur Aymen ELAYARI titulaire de la carte d'identité n°04722559 du 9/01/2024 la totalité du fonds de commerce dont l'objet est tout commerce sis au marché central qui s'ouvre sur le passage menant à la rue du DANEMARQUE Beb Bahar Tunis 1000.

Toutes les oppositions doivent être faites au montant de vingt et un milles dinars entre les mains et au domicile de l'acheteur sis à la rue Mohamed

Badra n°1 Sidi Hessine Tunis et ce dans les délais de 20 jours à partir de la date de parution du présent au JORT.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 14/01/2026.

2026400204FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 20/11/2025 enregistré à la recette des finances de cité Ettadamon le 4/12/2025, Quittance N°M105469 Enregistrement N°05206263, M Hnifa Bou Abana a abandonné à M Ezzeddine Ebrahim l'ensemble d'un fonds de commerce (boulangerie) avec tous ses éléments corporels et incorporels et la valeur des actions cédées a été estimée à cinq mille dinars (5000 000) sis au 38 rue cité de la République el Mnihla.

Toute opposition sera faite à la boulangerie sise au 38 rue cité de la République el Mnihla à M Ezzeddine Ebrahim dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée au quotidien Echourouk paru le 15/1/2026.

2026400217FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé conclu le 29/12/2025 enregistré à place de République Radés sous le n°25204356, société Espori Services olimpico, a renoncé à monsieur Hamza Abed Kafar le fonds de commerce, exploité dans le local sis à la rue Nassim n°29 Rades Chatt Ben Arous. Les oppositions doivent parvenir chez l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au journal Echourouk le 17/1/2026.

2026400223FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Korba le 14/01/2026 enregistrement n°26300120 quittance n°M004695, Mr Mohamed Ezghale CIN n°03182844 loue la totalité du fonds de commerce à Mr. Youssef Mathlouthi CIN n°06441812 pour une période de deux ans renouvelables, l'activité des pâtisseries et pains situé à l'Av. Habib Bourguiba Korba.

Cette annonce est publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 20/1/2026.

2026R00143FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Bardo le 02/01/2026 quittance n°M000289 enregistrement n°26300012 Mr. Mohamed ben Hafnaoui ben Kliaii Fakhit demeurant à la résidence Al Karkouen immeuble 1 appt 1 Cité Ennasr Ariana à Mr. Abdelatif Ngazi son adresse Massyouta Nagaz Al Alaa Le Kairouan et Mr Alaa Eddine Sassi son adresse Terrain Awled Sassi El M'nihla Ariana la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé à la rue Tahar Sfar n°4 Al Saaiidiya Bardo destiné pour tout commerce et ceux pour 4 ans à partir du 4/7/2025 au 29/7/2029.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse des deux parties mentionnées ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 17 janvier 2026.

2026R00144FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Menzeh6 le 5/12/2025 quittance n°146484 enregistrement n°05309815, Mr Oussema Ben Kamel Ben Salem en son nom propre et pour le compte de son père Kamel Ben Salem en vertu d'une procuration a loué à la société TRACE STUDIO, en cours de constitution, représentée par Mr Chaouki Ben CHOKRI Boutouria la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Sod Cité Ennaser 2 pour activité services artistiques et créatifs avec fabrication des pièces artistiques sur mesure.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 20/01/2026.

2026R00148FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 7/01/2026, enregistré à la recette des Finances de Mahdia le 9/01/2026 sous n°26300170 Quittance N°M003077, la société Restaurant et Café Feels, Sarl (MF : 1795543C), représentée par sa gérante Mme Samira BELAID, titulaire de la CIN n°02946621 a loué à Mr Mohamed Firas JAAFAR titulaire de la CIN n°14644758 la totalité du Fonds de Commerce du local destiné tout commerce et exploité Salon de Thé sis Croisement Avenue Ibn Jazzar et Rue Chaanbi Mahdia, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée d'un (1) an du 10/01/2026 au 9/01/2027, renouvelable. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026S00070FCCC3

Résiliation d'un contrat de location

Gérance Libre d'un Fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 15 Janvier 2026 enregistré à la recette des finances le même jour sous le n°26300351 quittance n°8832, il a été décidé que le contrat de location gérance libre en date du 22 janvier 2018, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 22 janvier 2018 sous le n°18300479, quittance n°M0971 conclu entre Monsieur Mahmoud Bach Hamba Sfaihi, Titulaire de la CIN n°00239225 délivrée le 26 Janvier 1998 et la

société Atelier Fleuri, SARL au capital de 50.000, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1554945D, dont le siège social est sis au n°3 Rue Tahar Ben Achour la Marsa, représentée par sa gérante Madame Emna LINI, soit résilié à partir du 31 décembre 2025.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 19 Janvier 2026.

2026400213FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Association des anciens de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales pour la vie professionnelles

Nom : ESSECT Alumni for Career.

Siège : Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales - 4, rue Abou Zakaria El Hafsi, 1 089 Montfleury, Tunis.

Objectifs :

1. Contribuer au rayonnement de l'Ecole aux niveaux national et international à travers ses anciens étudiants occupant des postes de responsabilité en Tunisie et à l'étranger.

2. Renforcer les liens entre les diplômés de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis, ainsi qu'entre eux et les étudiants actuellement inscrits à l'Ecole.

3. Etablir des relations avec des associations poursuivant des objectifs similaires, tant au niveau national qu'international, dans des pays entretenant des relations diplomatiques.

Membres :

- Président : Mohamed Heikel Azek

- Trésorier : Ahmed Derbali

- Secrétaire générale : Amina Nadia Mnasri.

2026R00149APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Nom : Groupement de développement agricole JOUF ELHARIA - Rouhia.

Membres :

Mondher Trad : Président

Jaafer Elaakhel : Trésorier

Zouhaier Saiidi : Membre

Objectifs : Distribuer de l'eau potable dans la zone de Jouf ELHARIA - Rouhia, gouvernorat de Siliana.

Siège social : Zone de JOUF ELHARIA - Rouhia.

Date et numéro du reçu de dépôt : reçu numéro 139 du 08 septembre 2012.

2026R00151APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association "Wamidh Tunisienne"

Siège social : Avenue Farhat Hached, Bouhajla 3180

Objet : Association à caractère général.

Objectifs :

1- Sensibiliser les jeunes aux comportements à risques.

2- Contribuer à l'ancrage des valeurs humaines et de la citoyenneté dans la société.

3- Faire connaître le patrimoine culturel, civilisationnel et touristique de la Tunisie, en coordination avec les autorités compétentes.

4- Soutenir les efforts de l'Etat pour la promotion de l'environnement, en coordination avec les services du ministère de l'Environnement.

5- Organiser et participer à des festivals et des manifestations culturelles, en coordination avec les services du ministère de la Culture.

Président : Sofiene Heni

Secrétaire Général : Sahbi Selmi

Trésorière : Najwa Selmi.

2026S00060APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association d'Action de Développement à l'Ecole Préparatoire 5 Septembre 1934 à Moknine

Siège social : Ecole Préparatoire 5 Septembre 1934, Route de Soukrine, Moknine.

Objet : Développemental et culturel.

Objectifs :

- Contribuer à motiver davantage les membres de la communauté éducative à s'investir pour améliorer la qualité de vie au sein de l'établissement

- Participer à l'organisation d'activités culturelles et environnementales au profit des élèves.

- Contribuer à l'encadrement matériel et moral des élèves inscrits à l'Ecole Préparatoire 5 Septembre 1934 à Moknine

Les fondateurs et leurs fonctions :

Mohsen Amamou : Président

Ali Zemni : Vice-président

Nesrine Bahr : Secrétaire générale

Sana El Amiri : Secrétaire générale adjointe

Walid Abbès : Trésorier

Aymen Gana : Trésorier adjoint

Hanane Cherif : Membre

Ikram Letaief : Membre

Ramsls Hammadi : Membre

Amine Belguith : Membre

Fahmi El Gassab : Membre

Abdelhamid Ghadhab : Membre.

2026S00062APSF1

Avis

En vertu d'un procès-verbal constitutif du 10/8/2025 enregistré à la recette des finances de Hammamet du 02/10/2025 n°M139239 enregistrement n°25805853, il a été constitué le

syndicat des propriétaires de l'immeuble CERAMIC sis à l'avenue Omar Khaiem Mrazgua Hammamet dont les membres élus sont : Mr Abdelkader Ben Said : président, Mr El Assaad Jlassi : Secrétaire général - Mr Imed Ben Abderazek : trésorier - Mr Jamel Eddine Aridhi : membre - Mme Rim Elmabrouk : membre.

2026400203APSF1

Constitution du syndicat des résidents de la Résidence Diar Essalem

Conformément au PV de l'Assemblée Générale des résidents de la Résidence Diar Essalem à Laouina, tenue le 30 octobre 2025, enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 4 novembre 2025.

Il est constitué un syndicat des résidents de la résidence Diar Essalem Laouina, avec la dénomination suivante

Nom : Syndicat des résidents de la résidence Diar Essalem

Adresse : Rue Hammamet Laouina 2045

A l'issue de l'élection des membres et de la répartition des tâches effectuées lors de l'Assemblée Générale susmentionnée, le bureau syndical est constitué des membres comme suit :

Mme Basma Tlili : Présidente

Mr Walid Hmida : Secrétaire général

Mr Tahar Hfaiedh : Trésorier.

2026400214APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : L'Orbite Culturelle Arabo-Tunisienne

Siège : N° 150, rue Bab Souika, 1006 Tunis Médina

Objet : Constitution d'une association à caractère culturel.

Objectifs :

- Encourager les créateurs à pratiquer des activités culturelles (poésie, théâtre, cinéma, chorégraphie, arts plastiques, etc.).

- Offrir aux créateurs des opportunités dans le domaine culturel.

- Soutenir les efforts de l'Etat dans la préservation du patrimoine matériel et immatériel dans les différentes régions et sur l'ensemble du territoire tunisien.

- Etablir des liens avec des cultures similaires et favoriser l'échange d'expériences.

Membres :

- Bachir Ben Hamed : Président de l'association

- Nizar Kchaw : Secrétaire général

- Sonia Gharbi : Trésorière.

2026400215APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un bien immobilier inscrit aux enchères publiques

Après une réduction de 40%

1- Le demandeur à la licitation :

- Sofiane ben Mahmoud Chabane, demeurant au n°8, Rue 6816, El Omrane Supérieur - Tunis exerçant la profession de travailleur à l'étranger (copropriétaire de l'immeuble).

- Zobeida bent Ali Ghabsi demeurant au n°34, Rue Sidi Abdelhak - Bab Khedher - Marjania - Tunis sans profession (copropriétaire de l'immeuble).

2- Le défendeur à la licitation :

- Lassad ben Ali Ghabsi, demeurant à l'angle des rues Columbia et Montevideo, n°08 bis - Bardo - Tunis (copropriétaire).

- Le Contentieux de l'Etat, représentant la Caisse de l'Etat tunisien, ayant son siège Avenue de Paris - Tunis (copropriétaire).

3- Avocat Poursuivant : Maître Djamel Khediri - Avocat près la cour d'appel - Cabinet sis au 55, Avenue Kheireddine Pacha, 4ème étage, Bloc - B - Tunis. M/F : 1473303Y - Tél : 53013 383.

4- L'immeuble objet de la licitation : Immeuble inscrit au titre foncier n°94 137 Tunis, situé au Bardo à l'angle des rues Columbia et Montevideo, dénommé «Nabiha», d'une superficie totale de 138 m², subdivisé en 138 parts, comprenant deux logements :

- Premier logement : Comprend : un jardin avant, un ancien bâtiment composé d'un salon, d'une chambre à coucher, d'une cuisine, d'une salle d'eau intérieure et d'une seconde salle d'eau donnant sur le jardin.

- Surface bâtie : environ 38 m²

- Surface du jardin : environ 44 m²

- Etat actuel : nécessite des travaux de rénovation ou éventuellement une reconstruction, étant de construction ancienne avec des matériaux vétustes.

- Deuxième logement : (studio) Comprend : un salon, deux chambres, une cuisine, une salle d'eau et un escalier menant à la terrasse,

- Surface bâtie : environ 55 m²

- Etat actuel : construction moderne, structure en béton armé et matériaux récents.

Surface totale bâtie : environ 99 m².

Selon le rapport d'expertise établi par les experts Nouri Lahyani - Abdallah Kchida - Ahmed El Amine Chabi en date du 22/7/2025, exécutant l'ordonnance sur requête du vice-président du Tribunal de première instance de Tunis sous le n°30309 du 26/9/2023.

5- Mise à prix : Le prix d'ouverture de l'immeuble mis aux enchères, après une réduction de 40 %, a été fixé à la somme de cent trente neuf mille huit cents dinars (139.800 DT),

6- Date et lieu de la vente aux enchères : La vente aura lieu le mardi 24 février 2026 à la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis à partir de 9h00.

7- Conditions de visite et de participation aux enchères : - 1 L'immeuble peut être visité tous les jours de la semaine. 2- Tout enchérisseur doit déposer une caution équivalente au tiers de la mise à prix. 3- Les non résidents doivent en outre présenter une autorisation de l'autorité compétente. 4- Pour plus d'informations, s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant ou à la Section des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Tunis, où le cahier des charges a été déposé.

2026400218VEPA1

Vente aux enchères publiques des part dans l'indivision dans un immeuble immatriculé objet du titre foncier N°124210 Tunis

(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal S.A, MFU N°: 000110F, ayant son siège social au N°70-72 avenue Habib Bourguiba, -Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi HADRICH, dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Héritiers Feu Oulid Ben Abdellatif CHEBBI (C.I.N N° : 04646543) :

1) Sa mère : Badiaa Bent Mohamed Salah CHEBBI (CIN N°00520558), demeurant au N°06 rue Ibrahim BEN EL AGHLAB, Le Bardo, -Tunis-. Ou bien : à l'avenue 07 novembre, immeuble "BOUCHRARA", appartement N° 08, Sidi Bousaid, -Tunis-. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sis à la résidence "NOUR CITY", bloc A, appartement N° 2-4, Centre Urbain Nord,Tunis-, Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sis à la résidence "NOUR CITY", magasin N°06, Centre Urbain Nord, -Tunis-. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sis au N°09 rue Hammadi Ben Ammar, La Goulette, - Tunis-. Ou bien : chez son avocat Maître Leila CHEBBI, dont l'étude est sise au Centre El Madina International, tour les bureaux, bureau N° B02, Centre Urbain Nord, -Tunis.

2) Sa femme : Marwa Bent Mohamed Akram Karim Ben Fekih, demeurant au N°06 rue Ibrahim Ben El Aghlab, Le Bardo, -Tunis-. Ou bien : à l'avenue 07 novembre, immeuble "BOUCHRARA", appartement N° 08, Sidi Bousaid, - Tunis-, Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sis à la résidence "NOUR CITY", bloc A, appartement N° 2-4, Centre Urbain Nord, - Tunis-. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sis à la résidence "NOUR CITY", magasin N°06, Centre Urbain Nord, -Tunis-, Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sis au N° 09 rue Hammadi Ben Ammar, La Goulette, -Tunis-. Ou bien : chez son avocat Maitre Leila CHEBBI, dont l'étude est sise au Centre El Madina International, tour les bureaux, bureau N° B02, Centre Urbain Nord, - Tunis.

3) Son oncle : Ammar Ben Béchir CHEBBI, demeurant au N° 06 rue Ibrahim Ben El Aghlab, Le Bardo, -Tunis-. Ou bien : à l'avenue 07 novembre, immeuble "BOUCHRARA", appartement N° 08, Sidi Bousaid, -Tunis-. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sis à la résidence "NOUR CITY", bloc A, appartement N° 2-4, Centre Urbain Nord, -Tunis-. Ou bien:chez la Sté "La Turquoise", sis à la résidence "NOUR CITY", magasin N°06, Centre Urbain Nord, -Tunis-. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sis au N°09 rue Hammadi Ben Ammar, La Goulette, - Tunis-, Ou bien : chez son avocat Maître Leila Chebbi, dont l'étude est sise au Centre El Madina International, tour les bureaux, bureau N° B02, Centre Urbain Nord, - Tunis.

4) Son oncle : Mohamed El Massoud Ben Béchir CHEBBI, demeurant au N°06 rue Ibrahim BEN EL AGHLAB, Le Bardo, -Tunis-. Ou bien : à l'avenue 07 novembre, immeuble "BOUCHRARA", appartement N° 08, Sidi Bousaid, -Tunis-. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sis à la résidence "NOUR CITY", bloc A, appartement N°2-4, Centre Urbain Nord, -Tunis-. Ou bien ; chez la Sté "La Turquoise", sis à la résidence "NOUR CITY", magasin N°06, Centre Urbain Nord, -Tunis-. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sise au N° 09 rue Hammadi BEN AMMAR La Goulette, -Tunis-. Ou bien : chez son avocat Maître Leila CHEBBI, dont l'étude est sise au Centre El Madina International, tour les bureaux, bureau N° B02, Centre Urbain Nord, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi HADRICH Avocat à la cour de cassation, (MF N°: 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au N° 24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité des parts indivises soit 400 parts revenants à titre de propriété au débiteurs saisis dans l'immeuble sis au Bardo en bordure de la route N°39 ceinture Tunis, d'une superficie totale de 63 a 60 ça (6360 m²), fractionné en 6360 parts, dénommé "MABROUKA BARDO", faisant l'objet du titre foncier N°: 124210 Tunis.

*) Selon le rapport d'expertise en date du 21/5/2025 établi par Mr. Ahmed Amin CHEBBI l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 19/02/2025 sous le N° 63264 :

Après les constatations de l'expert sur les lieux il s'est avéré que l'immeuble saisi est conforme aux énonciations mentionnées sur le registre foncier à savoir :

La totalité des parts indivises soit 400 parts revenants à titre de propriété au débiteurs saisis dans l'immeuble sis au Bardo en bordure de la route N°39 ceinture Tunis, d'une superficie totale de 63 a 60 ça (6360 m²), fractionné en 6360 parts, dénommé "MABROUKA BARDO", faisant l'objet du titre foncier N°124210 Tunis.

Les 400 parts indivises sont répartis entre les héritiers dans la proportion légale revenant à chacun d'entre eux.

Les 400 parts indivises représente un lot de terrain sur lequel est construit un immeuble destiné pour habitation sis au N° 19 rue El Jem, Khaznadar, Le Bardo, - Tunis-, et se compose d'un sous-sol, d'un RDC et d'un étage.

Le sous-sol est accessible par un escalier intégré dans le RDC et il est composé par un hall, un salon, un couloir, une salle de bain, et une cuisine.

Le RDC est accessible par un escalier extérieur et il est composé par une véranda, un salon, un balcon, un grand hall, une salle d'eau, un séchoir et un escalier menant au 1er étage.

Le 1er étage est accessible par un escalier intégré dans le RDC et il est composé par 02 halls, un couloir, 03 balcons, 03 chambres, 02 salles d'eau, 02 salles de bain.

La superficie bâtis totale 360m² environ. L'immeuble est clôturé de tous les côtés.

Les plafonds sont faits par des dalles, du béton armé et du faux plafond en plâtre.

Les sols, les murs et les blocs sanitaires sont couverts par des carreaux de mosaïque marbrés et des carreaux de grés dans la masse.

Les fenêtres et les portes sont faites en bois. L'état des constructions est lamentable. L'immeuble est délaissé.

Les matériaux utilisés sont de qualité très moyenne.

L'immeuble est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à six cent cinq mille six cent dix huit dinars 880 millimes (605.618,880 dinars), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnat, - Tunis, le mardi, vingt quatre février deux mille vingt six (24/02/2026), à partir de 9 heures (affaire N°: 8561).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnat, - Tunis-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi HADRICH, sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis-. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2026400222VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de distribution des deniers

En application des dispositions des articles 466 - 467 et 468 du code de

Procédure civile et commerciale

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse 2

Chambre de Distributions des deniers

Procès n°151

Suivant l'arrêt rendu par Monsieur le Juge chargé des affaires de distribution de deniers et de l'ordre du classement des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse 2 en date du 19/5/2025 dans le procès de distribution de deniers N°160 et décidé suivant la demande de distribution présentée par Maître Abir MAKHLOUFI, agissant au nom de sa mandante la dénommée Amel BOUDARNA et les pièces justificatives annexées et notamment l'attestation de dépôt des fonds délivrée par la Trésorerie Régionale en date du 02/06/2025 sous le numéro : 2200174 K et la quittance de consignation des deniers numéro M046666 en date du 16/12/2021 et réalisés en application de l'ordonnance sur requête rendue par le Tribunal de Première Instance de Sousse 2 sous le numéro 59063 du 07/12/2021, lesquels énoncent la consignation de la somme de l'ordre de onze mille et cent dinars (11.100.000 dinars) résultant de la vente des biens meubles saisis dont la propriété revient à la société IMACO, dans la personne de son représentant légal suivant le procès de vente judiciaire par adjudication

réalisé par l'huissier de justice Maître Khaled DHIFAOUI N° du procès-verbal 1983 du 02/11/2021.

Il a été ordonné l'ouverture des procédures de distribution des deniers des fonds susvisé.

Suivant ce qui a été exposé,

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2026S00063VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement amiable

Demandeur : Société de Production de Viandes Avicole «FEWHA» son PDG M. Taher Tlili

Identifiant unique : 0983441 N

Siège social : Zone Industrielle - Sidi Bouzid 9100

En vertu du jugement n°21 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid en date du 6 janvier 2026, il a été statué ce qui suit :

1. La constatation de la cessation de paiement de la Société de Production de Viandes Avicole «FEWHA» à compter du 1er mai 2025 ;

2. L'ouverture des procédures de règlement amiable et la désignation de la Commission de Suivi des Entreprises Economiques en qualité de conciliateur, chargée de :

- La vérification des dettes du demandeur,

La conciliation entre celui-ci et ses créanciers en vue du règlement, du rééchelonnement ou de la remise des dettes,

- La suspension de la production de tous intérêts, pénalités et majorations,

- Et l'adoption de tout mécanisme propre à parvenir à un règlement amiable garantissant les intérêts de toutes les parties, avec obligation de déposer un rapport dans un délai maximum de trois (03) mois à compter de la notification de la présente décision;

3. La suspension de toutes les procédures judiciaires et d'exécution engagées contre le débiteur, ses mandataires, cautions, garants ou co-débiteurs solidaires, intentées par ses créanciers en vue du recouvrement des créances antérieures à la date de cessation de paiement (mai 2025), pour une durée de neuf (09) mois à compter de la date du jugement, renouvelable une seule fois, et ce jusqu'à la clôture des procédures et le prononcé du jugement y afférent, à l'exception des actions relatives aux créances salariales;

4. L'inscription de cette décision au Registre de Commerce de la société, sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, ainsi que la notification de la Commission de Suivi des Entreprises Economiques.

2026X00080VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement amiable

Demandeur : Les Aliments du Centre - Taher Tlili

Identifiant unique : 0260615Y

Siège social : Zone Industrielle - Sidi Bouzid 9100

En vertu du jugement n°22 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid en date du 06 janvier 2026, il a été statué ce qui suit :

1. La constatation de la cessation de paiement de la société Manufacture d'Aliments du Centre - Taher Tlili à compter du 1er mai 2025 ;

2. L'ouverture des procédures de règlement amiable et la désignation de la Commission de Suivi des Entreprises Economiques en qualité de conciliateur, chargée de :

- La vérification des dettes du demandeur,

- La conciliation entre celui-ci et ses créanciers en vue du règlement, du rééchelonnement ou de la remise des dettes,

- La suspension de la production de tous intérêts, pénalités et majorations,

- Et l'adoption de tout mécanisme propre à parvenir à un règlement amiable garantissant les intérêts de toutes les parties, avec obligation de déposer un rapport dans un délai maximum de trois (03) mois à compter de la notification de la présente décision;

3. La suspension de toutes les procédures judiciaires et d'exécution engagées contre le débiteur, ses mandataires, cautions, garants ou co-débiteurs solidaires, intentées par ses créanciers en vue du recouvrement des créances antérieures à la date de cessation de paiement (mai 2025), pour une durée de neuf (09) mois à compter de la date du jugement, renouvelable une seule fois, et ce jusqu'à la clôture des procédures et le prononcé du jugement y afférent, à l'exception des actions relatives aux créances salariales ;

4. L'inscription de cette décision au Registre de Commerce de l'entreprise, sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que la notification de la Commission de Suivi des Entreprises Economiques.

2026X00081VEPA2

Décision de faillite de la Société

Avicole Moderne S.A «SAVIMO»

Siège social : Avenue 9 Avril Boumhal el Basatine 2097

I.U : 0002076F

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous en date du 12 janvier 2026 sous le numéro 335, il a été décidé la mise en faillite de la Société Avicole Moderne «SAVIMO» et que la date de cessation de paiement depuis 15 décembre 2023 et la nomination de l'expert Chokri El heni syndic de faillite sous le contrôle du juge commissaire Madame Safia Makhloufi.

Les créanciers éventuels doivent remettre les originaux de leurs créances au bureau du syndic de la faillite sis au 34 rue Ali Dargouth étage 3 bureau A 1001 Tunis Tél 71331411 dans un délai ne dépassant pas 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce.

Cette annonce a été publiée aux journaux "la Presse" et "Assahafa" en date du 17/01/2026.

2026400219VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA S.A

Société anonyme

Au capital de 7.714.500 dinars

Siège social : Lot N°9, Zone Industrielle Saint-Gobain, Mégrine, Tunis

Identifiant Unique : 1401523 M

Messieurs les actionnaires de la Société RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA SA, sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 20 février 2026 à neuf (9) heures, au siège social, à l'effet de délibérer, sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la réduction du capital de la Société suivi de son augmentation;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à la réduction du capital;

3. Réduction du capital social ;

4. Augmentation du capital social ;

5. Examen et approbation du certificat établi par le conseil d'administration conformément à l'article 305 du code des sociétés commerciales;

6. Modification corrélative des statuts;

7. Pouvoirs pour formalités,

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2026R00153SANB3

L'Ecole Supérieure Privée Ingénierie et de Technologies ESPRIT

Société anonyme

Capital social : 2.000.000 dinars

Siège social : 18, Rue de l'Usine, Zone Industrielle Charguia 2

Identifiant Unique : 0830823C

Messieurs les actionnaires de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies (ESPRIT), sont invités en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 19 Févier 2026 à 10 heures à l'annexe sis 1-2 rue André Ampère - 2083 - Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur les points suivants :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/8/2025.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/8/2025.

3. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31/8/2025.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/8/2025.

2026400216SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société «HUILERIE HASSAN ELLOUZE» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 12/12/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste en une HUILERIE situé à EL JLAILLA - Délégation EL HENCHA-GOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué d'EL HENCHA ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité d'ENNASR dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation d'EL HENCHA, ou à la Municipalité d'ENNASR.

DIVERS

Avis au public

Avis

Suivant acte de précision du contrat de vente du fonds de commerce datant du 12/01/2026 enregistré à la recette des finances de Morneg sous le numéro quittance n°M005316 enregistrement n°26900139 la surface du local objet de vente a été corrigée de 30 m m à 65 m m.

Les oppositions concernant la dite cession doivent être adressées au local objet de vente dans un délai de 20 jours suivant la publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk à la date du 17/01/2026.

2026R00152DIVD2

Avis

Mr Ahsan ben Mohamed Trabelsi annonce qu'il a perdu le titre de sa propriété concernant un terrain de superficie 331.50 m² sis à Ouled Yeneg Kerkennah Sfax objet d'un contrat de vente rédigé le 3 juin 2016 enregistré à la recette des finances de Kerkennah le 10 juin 2016 reçu n°M007836 établi par les notaires Hichem Krichen et Mohamed Hamza et il veut avoir un autre original, toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Hichem Krichen à Remla Kerkennah Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la parution, toute opposition après ce délai ne sera pas prise en considération.

2026X00073DIVD2

Avis

Amich Hayet annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 4430 m² sise entre route Menzel Chaker et Agareb dans le lieu connu 'Kathelet' Sfax son titre de propriété est disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

TVA 501933B/A/P/000

GSM 98239354

2026X00075DIVD2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance de Kasserine relatif à la publication du cahier des charges concernant la cession de la société "Interchaux" Thala aux tiers Mme Olfa ben Sassi l'administrateur judiciaire vous informe que la date limite de dépôt des offres sera le 13 février 2026 et l'ouverture des offres sera le 16 février 2026 pour toute Information concernant la visite de la société veuillez contacter l'administrateur judiciaire.

Tél : 22 513137 - 26224860

2026400205DIVD2

Vente d'un fonds de commerce

Appartenant à la Sté SENWAN TRADING

IU : 1442990N

Maître el HENI Chokri, son bureau sis au 34 rue Ali Dargouth 3ème Etage bureau A 1001 Tunis Tél 71331411 en tant que syndic de faillite de la société SENWAN TRADING, dans le cadre de l'affaire n° 973 au tribunal de 1ère instance de Tunis, annonce qu'il a été statué sur le cahier des charges pour la cession du fonds de commerce situé au centre commercial Tunis City du côté droit en face du parking du centre commercial sus indiqué.

Les personnes intéressées pour l'achat du fonds de commerce sus indiqué, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite en contrepartie de payer une somme de 100 dt non remboursable et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le 28/02/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux "la Presse" et "Assahafa" en date du 17/01/2026.

2026400220DIVD2

Vente d'un immeuble (local commercial)

Appartenant à la Sté SMAK

IU : 765394 J

Maître el HENI Chokri, son bureau sis au 34 rue Ali Dargouth 3ème Etage bureau A 1001 Tunis Tél 71331411 en tant que syndic de faillite de la société SMAK, dans le cadre de l'affaire n°350 au tribunal de 1ère instance de Tunis, annonce qu'il a été statué sur le cahier des charges pour la cession de l'immeuble édifié sur le titre foncier n°177392 Tunis nommé "ZAFIR 88" d'une superficie 229,5 m² sis au centre commercial Zaphir Place Palestine la Marsa.

Les personnes intéressées pour l'achat de l'immeuble sus indiqué, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite en contrepartie de payer une somme de 100 dt non remboursable et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le 27/02/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux "la Presse" et "Assahafa" en date du 17/01/2026.

2026400221DIVD2